

Vivre Versailles



écologie citoyenne

## Réponses de la liste

### « Vivre Versailles – écologie citoyenne »

<https://viverversailles.org/>

<https://www.facebook.com/VivreVersailles.ec>

Notre programme

<https://viverversailles.org/wp-content/uploads/2020/03/Programme-municipales-Vivre-Versailles.pdf>

Aux questions de :

## Association des Habitants de Glatigny 20 février 2020

### Questions aux candidats aux élections municipales de 2020 à VERSAILLES

L'Association des Habitants de Glatigny (AHG) souhaite connaître vos intentions concernant vos projets pour la nouvelle mandature. Le questionnaire ci-dessous est envoyé à tous les candidats qui se sont déclarés le 27 février 2020, date de clôture des candidatures.

Il a été mis en ligne sur le site de l'association [ahg1.jimdofree.com/](http://ahg1.jimdofree.com/)

Vos réponses devront être retournées avant le lundi 9 mars 2020 à [vicariot.francois@orange.fr](mailto:vicariot.francois@orange.fr)

Elles seront diffusées à tous nos adhérents et nous en assurerons la mise en ligne sur notre site.

Elles portent sur les points suivants:

#### Les bandes et pistes cyclables :

Il reste encore dans la partie Est de notre quartier des nombreux axes sans bande cyclable (notamment Av Fourcault de pavant, Douglas Haig et Jean Jaurès) ainsi que des zones de discontinuité dans les bandes cyclables (début Av. d Commerce), ce qui ne favorise pas la sécurité des cyclistes de plus en plus nombreux dans notre ville.

Avez-vous l'intention de remédier à cette situation: où et quand ?

#### Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Oui sans hésitation. Ce sujet apparaît dans plusieurs de nos 80 mesures.

N° 35 – Vivre avec une circulation apaisée

Prioriser vers les mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public. Permettre à tous de se déplacer en sécurité en instituant la "zone 30" sur la ville. Nous développerons, par exemple autour des écoles, les zones de partage en équivalence des usagers. Pratiquer le vélo deviendra plus facile et sûr, dans le respect de tous les usagers de la rue : automobilistes, cyclistes et piétons. Nous compléterons et sécuriserons le réseau cyclable, avec une priorisation vers les points noirs accidentogènes. Des « boulevards à vélos » seront mis en place. Le stationnement des vélos sera triplé : arceaux de rues, garages dans les écoles, les gares... Les Conseils de quartiers choisiront les nouveaux espaces piétons et de tranquillité pour tous. Pour favoriser le commerce de proximité, il sera proposé une rue piétonne par quartier. L'apprentissage du vélo et de son entretien seront favorisés et organisés notamment dans les maisons de quartier.

N° 25 – agir sur la pollution atmosphérique

Vivre Versailles



écologie citoyenne

## **Urbanisme – densification:**

Face à la récente et importante densification de l'urbanisation dans notre quartier, liée à la révision partielle du PLU de 2011 ayant supprimé dans l'article 5 du règlement la surface minimale des terrains constructibles, puis à la loi ALUR, que proposez-vous pour conserver et préserver l'aspect résidentiel, "ouvert" et verdoyant de nos quartiers classés en zone UGa et UGb ? (sans modifier le fond du PLU mais en jouant sur l'annexe "règlement" par zone)

### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Le sujet de la densification urbaine est pour nous un sujet majeur, l'enjeu n'est pas de multiplier les logements mais d'utiliser les ressources existantes. Et dans ce domaine il y a l'abondance. Ce sujet apparaît dans plusieurs de nos 80 mesures.

#### **52.MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE GRACE A UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dès le début du mandat, nous œuvrerons à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme compréhensible par tous, protégeant la ville de la spéculation immobilière, limitant les droits à construire pour réduire les marges des promoteurs, conservant l'identité de chaque quartier, en répartissant la densification sur l'ensemble des quartiers. Nous y fixerons un objectif de 25% de logement social à atteindre en 2025, notamment en développant le conventionnement, pour parvenir à terme à un objectif de 30% de logements sociaux. Nous organiserons la concertation préalable avec les riverains, les conseils de quartiers, les instances d'habitants, avant toute délivrance de permis de construire impactant l'environnement.

#### **54.CONCERTATION DE TOUS LES GRANDS PROJETS URBAINS**

Concertation de tous les grands projets urbains Nous réfléchirons ensemble pour conduire une concertation avec les habitants, et examiner la conformité de tous les grands projets urbains avec notre projet de ville : lutte contre la spéculation immobilière, habitat social, mixité sociale, équipements, services publics et activités diverses à l'échelle des quartiers, densité acceptable, sobriété énergétique, végétalisation.

#### **55.ENCOURAGER L'HABITAT COOPERATIF**

Chacun doit pouvoir choisir son type d'habitat. L'habitat coopératif permet de mutualiser des parties et services collectifs comme les buanderies, les jardins. En créant des espaces de rencontre au quotidien, il permet de retisser des liens entre les habitants. Il rend aussi possible la cohabitation intergénérationnelle et une meilleure mixité sociale. Il permet aussi de s'affranchir du recours à un promoteur. Ces opérations seront menées avec un cahier des charges précis garantissant la mixité sociale et l'attribution transparente du foncier.

#### **51.FACILITER ET RENDRE TRANSPARENTE LA MOBILITE DE LOGEMENT**

Nous réformerons le système d'attribution des logements sociaux pour vivre la transparence et l'équivalence. Nous favoriserons la mobilité active dans le logement social par la publication d'annonces pour les logements disponibles, facilitant ainsi le déménagement des personnes qui souhaitent un logement plus petit ou plus grand.

#### **49.TRANSFORMER LES METRES CARRES**

Nous analyserons finement la situation des logements vacants « permanents ». Il y en a actuellement plus de 3 000 à Versailles alors que la demande est importante et que de nombreuses personnes sont dans la rue, peinent à payer leur loyer dans le privé ou sont dans l'obligation de quitter Versailles. C'est absurde ! Nous mettrons en place un plan de résorption. Nous recenserons les m2 de bureaux inutilisés et accompagneront leur transformation en logements. Nous agirons sur le logement privé dégradé ou de mauvaise qualité. Si nécessaire, nous userons du droit de préemption, notamment pour rénover des logements en mauvais état et les transformer en logements conventionnés ou sociaux. Nous recourrons à des baux d'occupation précaire pour des bâtiments inoccupés, notamment en contractualisant avec les demandeurs, ou pour des activités de courte durée. Nous développerons les habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets écologiques, solidaires, créant du lien.

## **Urbanisme – environnement**

. Bien que la question des déchets relève de VGP, quelle est votre politique en matière d'incitation au traitement à domicile, de ces déchets (ménagers et verts) en terme d'information et de mesures pratiques concrètes.

### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

En votant pour les élus municipaux, vous votez aussi pour les élus de VGP.

C'est donc totalement dans le sujet de ces élections.

Nous favoriserons fiscalement les habitants qui auront mis en œuvre un compost. L'estimation est de réduire de 30 à 50 % le coût de traitement des ordures ménagères. De grandes villes en France le font déjà depuis plusieurs années

### **32. REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS, REPARER, REEMPLOYER, RECYCLER**

Réduire nos déchets est en premier une source d'économie financière. C'est aussi un enjeu écologique et encore une piste pour créer des emplois. Nous mettrons en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs.rices de la commune. Nous porterons le projet d'une ressourcerie d'agglomération, encouragement à une consommation sobre fondée sur la réutilisation et la réparation, plus économique aussi pour les acheteurs.rices. Chaque quartier bénéficiera d'une déchetterie de proximité. En collaboration avec la Communauté d'Agglomération, nous agirons pour réduire les déchets à la source, en particulier les emballages inutiles. Nous généralisons le compostage et expérimenterons la méthanisation.

. Emissions de gaz à effet de serre: avez-vous un projet visant à les réduire ? Si oui, dans quels domaines ?

### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Nous avons plusieurs mesures traitant de ce sujet.

La principale est notre mesure n°19

### **19. LANCER UNE DEMARCHE ENERGETIQUE SOBRE, RENOUELABLE ET LOCALE**

Enclencher une diminution de la consommation énergétique des services, des bâtiments et de la voirie de la commune, tout en menant des actions de sensibilisation des agents, des acteurs et de la population sur la culture de la sobriété et les solutions existantes. Nous alimenterons les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale. Nous renforcerons le lien avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat et les initiatives associatives, pour développer un service public de conseil et d'aide personnalisés aux particuliers. Pour favoriser la rénovation énergétique, les diagnostics énergétiques seront généralisés, la taxe foncière sera exonérée pour les propriétaires qui engagent des travaux importants et les familles à bas revenus bénéficieront d'une aide à l'investissement. Un dispositif de type tiers investisseur sera créé pour faciliter le choix de la réhabilitation et sécuriser la stabilité du coût du logement. Objectif : réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la ville et de 25 % la consommation énergétique par habitant.e d'ici 2030 (par rapport à 2020). Nous soutiendrons les projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne et locale. Nous rejoindrons l'Association européenne des villes en transition énergétique : EnergyCities.



. Quelle est votre demande vis-à-vis de VGP en matière de motorisation de bus moins polluants ?  
Bilan des premiers essais.

### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Nous avons plusieurs mesures traitant de ce sujet.

#### **25. AGIR SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE**

La Ville soutiendra l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère visant à mesurer puis à réduire les niveaux de pollution sur la Ville. Nous commencerons par les élus et les services techniques de la ville incités à privilégier les transports en commun et la circulation douce. Nous mettrons en place la gratuité des transports collectifs dès les seuils « d'information », c'est-à-dire en prévention des pics de pollution. La ville lancera une fois par mois la "Journée sans voiture". Et Versailles rejoindra l'Alliance des villes neutres en carbone comme Berlin, Stockholm, New York, Yokohama ou Melbourne. Et comme beaucoup d'autres villes touristiques dans le monde, nous lancerons la création d'un parking relais (P+R) à destination des touristes motorisés visitant le château. Et nous interdirons l'accès des poids lourds affichant une vignette Crit'Air supérieur ou égal à 2.

#### **9. OUVRIR ET GENERALISER LES COMITES D'USAGERS**

Chaque service public local sera doté d'un comité des usagers pour les associer à la définition et l'amélioration des services publics (Eau, Gaz, Électricité, Chauffage, Déchets, Transports publics, CCAS, Maisons de Quartier ...)

#### **33. LANCER UNE NOUVELLE ÈRE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN**

Poursuivre le développement des transports en commun nécessite l'augmentation des budgets qui lui sont consacrés et l'exigence ferme auprès du Conseil Départemental et Régional du maintien de ses financements. Nous lancerons les études relatives à un tramway en lien avec la Communauté d'Agglomération sur les bassins d'emploi à proximité et le mettrons en place au moins sur un axe. Le tramway a déjà existé à Versailles.

#### **34. REPRENDRE EN MAIN LA GESTION DES PARKINGS**

Les parkings dont les contrats de délégation au privé arrivent à échéance en cours de mandat seront repris en gestion publique. Et nous étudierons les solutions alternatives au parking de la place d'Armes pour limiter la pollution de l'air des Versaillaises et des Versaillais.

. Notre quartier de Glatigny a été mis en Zone 30 à l'exception de l'avenue Fourcault de Pavant qui a échappé à cette mesure malgré l'avis positif de la majorité des riverains. Résultat, le trafic s'y est intensifié et accéléré, ce qui rend cette avenue de plus en plus dangereuse. Avez-vous l'intention de la mettre très rapidement en zone 30 car la sécurité de tous prime sur le confort personnel de certains (surtout lorsqu'ils n'y habitent même pas) .

### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Oui absolument oui à cette question.

Nous allons passer TOUTE la ville en zone 30. Sans exception aucune.

#### **35. VIVRE AVEC UNE CIRCULATION APAISÉE**

Vivre Versailles



écologie citoyenne

Prioriser vers les mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public. Permettre à tous de se déplacer en sécurité en instituant la "zone 30" sur la ville. Nous développerons, par exemple autour des écoles, les zones de partage en équivalence des usagers. Pratiquer le vélo deviendra plus facile et sûr, dans le respect de tous les usagers de la rue : automobilistes, cyclistes et piétons. Nous compléterons et sécuriserons le réseau cyclable, avec une priorisation vers les points noirs accidentogènes. Des « boulevards à vélos » seront mis en place. Le stationnement des vélos sera triplé : arceaux de rues, garages dans les écoles, les gares... Les Conseils de quartiers choisiront les nouveaux espaces piétons et de tranquillité pour tous. Pour favoriser le commerce de proximité, il sera proposé une rue piétonne par quartier. L'apprentissage du vélo et de son entretien seront favorisés et organisés notamment dans les maisons de quartier.

. La desserte de notre quartier dans le nouveau plan de circulation des bus a été nettement améliorée. Toutefois, la dimension excessive des bus reste un problème majeur. Avez-vous l'intention d'y remédier ?

### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Pouvez-vous nous expliquer en quoi c'est un problème majeur ?

Auriez-vous de propositions en ce sens ?

Pour des sujets de ce type nous croyons à la discussion, l'échange et à l'ouverture.

Voici quelques exemples de mesures que nous proposons pour coopérer.

#### **1. DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES**

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis. L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires. Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges.

#### **2. CREER DES CONSEILS DE QUARTIER PLUS INDEPENDANTS**

Nous voulons donner plus d'écho à la participation des habitants.es et aussi inclure les publics moins habitués aux dispositifs consultatifs. Les Conseils de quartiers seront composés d'habitants.es tirés.ées au sort en plus des représentants actuels. Les Conseils de Quartier désigneront leur président-e, leur règlement intérieur, l'ordre du jour et disposeront de moyens de communication directs avec les habitants. Un conseil de quartier pourra inscrire une question à l'ordre du jour du conseil municipal.

#### **3. REALISER DES PROJETS IMAGINES ET DECIDES PAR LES HABITANTS.ES AVEC UN BUDGET PARTICIPATIF**

Une fois par an, les habitants.es d'un quartier seront invités.ées à voter pour des projets et idées récoltés auprès des habitants.es. Un budget participatif de 2 800 000 € sera réparti entre les différents quartiers. Les services municipaux feront au préalable une analyse de la faisabilité réglementaire et une estimation du coût des projets.

#### **4. FACILITER LA SAISIE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous voulons diminuer le seuil pour saisir le Conseil Municipal et ainsi offrir aux habitants.es la possibilité d'amener le Conseil Municipal à débattre et voter sur un sujet ou sur un projet contesté. Ainsi 2000 signataires (habitants.es de la commune) amèneront le Conseil municipal à délibérer sur le sujet de la pétition, au maximum dans le trimestre.

- Avez-vous des projets d'investissement dans notre quartier? Si oui lesquels ?

### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Comment une municipalité ou des élus pourrait avoir des projets sans que ce soit connu des

Vivre Versailles



écologie citoyenne

habitants ? C'est contraire à notre éthique et à nos valeurs.

#### 1.DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis.L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires. Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges.

#### 2.CREER DES CONSEILS DE QUARTIER PLUS INDEPENDANTS

Nous voulons donner plus d'écho à la participation des habitants.es et aussi inclure les publics moins habitués aux dispositifs consultatifs. Les Conseils de quartiers seront composés d'habitants.es tirés.ées au sort en plus des représentants actuels.Les Conseils de Quartier désigneront leur président-e, leur règlement intérieur, l'ordre du jour et disposeront de moyens de communication directs avec les habitants. Un conseil de quartier pourra inscrire une question à l'ordre du jour du conseil municipal.

#### **Sécurité :**

En tant qu'association d'habitants du quartier, nous vous avons proposé d'installer des caméras de video protection dans six lieux sensibles ou "remarquables" pour identifier d'éventuelles incivilités. Une a déjà été installée, deux autres doivent l'être prochainement. Allez-vous continuer à développer

#### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Pour nous la sécurité est de plusieurs ordre

La sécurité de mon intégrité physique (mesure 26), la sécurité alimentaire (mesure 30) de ce que mangent nos enfants et petits enfants dans les cantines scolaires qui actuellement proposent une nourriture qui contient des produits destinés à tuer la vie : fongicides, herbicides et pesticides et enfin ma sécurité physique (mesures n° 66 et 77) ou mon sentiment de sécurité physique dans mon quartier. Pour ce qui concerne le sujet proprement dit c'est exactement pour nous le sens et le rôle dédié à des conseils de quartiers véritablement indépendant ou des budgets participatifs choisis par les habitants (mesures 2 et 3 déjà citées).

#### 26.CREATION D'UN CENTRE DE SANTE

Pour promouvoir l'accès aux soins pour tous, et sur des plages horaires élargies en week-end et en soirée, pour éviter le déplacement et le temps d'attente aux urgences de l'hôpital Mignot, un centre de santé municipal sera créé dans Versailles. En lien avec les associations de médecins de centre de santé et les associations d'usagers, il sera étudié la possibilité d'associer des compétences d'ophtalmologie et de dentisterie.

#### 30.VISER 100% DE BIO ET LOCAL DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE

Le 100% bio pour la santé de nos enfants est possible, dans la restauration collective municipale (scolaires, personnes âgées, personnel). Nous favoriserons le local. Pour cela nous soutiendrons les petits.es producteurs.rices (AMAP et marchés) et développerons à l'échelle intercommunale et départementale une agriculture péri-urbaine de qualité, créatrice d'emplois et préservant l'environnement. Cela permettra de pérenniser l'approvisionnement de la ville en produits agricoles sains, éthiques et durables. Nous créerons une structure pour produire et transformer des produits bio pour la restauration municipale. Nous diminuerons le gaspillage dans la restauration collective.Nous développerons les initiations à la cuisine. Nous soutiendrons la création d'une régie de maraîchage bio pour les enfants des crèches. Nous visons 100% de bio (et local et/ou équitable) et 3 repas végétariens par semaine.C'est une mesure utile pour la santé et aussi pour l'économie locale



## 66. AGIR POUR LA SECURITE DANS LA VILLE

Nous pensons que la sécurité et la prévention de la délinquance passent aussi par la vie associative, le retissage du lien social, une relation de respect réciproque entre les habitants et la police municipale.

## 67. CENTRER LA POLICE MUNICIPALE SUR SES MISSIONS ESSENTIELLES

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Stationnement, sûreté du passage dans l'espace public, atteintes à la tranquillité publique, troubles du voisinage, circulation, maintien du bon ordre lors de grands rassemblements sont ses missions essentielles. Nous assurerons une présence de proximité dans tous les quartiers, une police qui répondra aux demandes d'interventions des citoyens et commerçants. Nous mènerons des campagnes de prévention routière dans les écoles.

### **Concertation**

Quelle importance attachez-vous aux conseils de quartiers ? Comment et par quels moyens comptez-vous veiller à leur bon fonctionnement ?

#### **Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

C'est notre mesure n°2.

Et sur le comment voir nos mesures 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16 et 17.

C'est le sens de nos genes en terme de démocratie innovante, active et partagée.

#### 2. CREER DES CONSEILS DE QUARTIER PLUS INDEPENDANTS

Nous voulons donner plus d'écho à la participation des habitants.es et aussi inclure les publics moins habitués aux dispositifs consultatifs. Les Conseils de quartiers seront composés d'habitants.es tirés.ées au sort en plus des représentants actuels. Les Conseils de Quartier désigneront leur président-e, leur règlement intérieur, l'ordre du jour et disposeront de moyens de communication directs avec les habitants. Un conseil de quartier pourra inscrire une question à l'ordre du jour du conseil municipal.

#### 1. DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis. L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires. Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges

#### 5. FACILITER LE DROIT DE VOTATION D'INITIATIVE CITOYENNE

À compter de 3000 signatures d'habitants.es, une votation des habitants.es sera organisée sur le sujet. Sous réserve de la faisabilité technique et financière, la municipalité ne pourra déroger au résultat de la votation.

#### 6. ASSOCIER LES HABITANTS AU BUDGET MUNICIPAL

Chaque année, la municipalité aura un temps d'échange avec les habitants.es autour du budget municipal, en proposant plusieurs scénarios, dans chaque thématique et avant le vote du budget par le Conseil Municipal. Des ateliers permettant une meilleure compréhension des finances publiques seront proposés aux citoyens.

#### 8. ACCUEILLIR LES ASSOCIATIONS COMME DES PARTENAIRES DE L'ECOSYSTEME VERSAILLES

Le financement éventuel des associations se fera en concertation et en co-construction avec les associations. La Ville soutiendra de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats d'objectifs pluriannuels négociés, favorisant la co-construction entre la Ville, les

partenaires associatifs et les habitants, laissant ainsi la place à l'innovation.

#### 9. OUVRIR ET GENERALISER LES COMITES D'USAGERS

Chaque service public local sera doté d'un comité des usagers pour les associer à la définition et l'amélioration des services publics (Eau, Gaz, Électricité, Chauffage, Déchets, Transports publics, CCAS, Maisons de Quartier ...).

#### 10. FACILITER L'ACCES DES DONNEES PUBLIQUES

Les habitants.es auront accès à tous les documents publics auxquels ont accès les élus.es, notamment sur Internet (open data) avec au préalable, si besoin, un effort de pédagogie et la possibilité d'avoir des explications complémentaires. Comme la loi le prévoit, la Ville s'engagera à répondre dans un délai d'un mois aux sollicitations des habitants. Pour cela, des médiateurs de l'information municipale seront créés.

#### 11. TRANSFORMER LE JOURNAL MUNICIPAL

Une rédaction indépendante aura à charge de faire un journal d'information (informations pratiques, présentation des services et des agents) et de débats sur les controverses municipales. Un espace du journal sera réservé pour les saisines de la Ville par les habitants.es et l'expression des contre-pouvoirs. Parallèlement, la communication par internet sera développée.

#### 12. RETRANSMETTRE LE CONSEIL MUNICIPAL SUR INTERNET

Les débats du Conseil Municipal seront retransmis en direct sur le site Internet de la Ville. La salle du Conseil Municipal sera aménagée pour agrandir l'espace réservé au public et permettre un accueil de tous les habitants.es sans distinction ni entrave. Des séances du Conseil Municipal seront décentralisées dans les quartiers.

#### 16. DIMINUER LES INDEMNITES DES ELUS, REALISER LE NON-CUMUL DES MANDATS

La masse globale des indemnités des élus.es sera diminuée de 20%. Les indemnités de fonction seront versées en fonction de la présence effective des élus.es. Pour permettre aux élus.es d'assurer pleinement leur mandat, le cumul des mandats sera limité.

#### 17. PROTEGER LES DROITS DE L'OPPOSITION

Tous les groupes d'opposition seront représentés dans les différentes commissions, y compris la Commission d'Appel d'Offres. Le droit d'expression de l'opposition sera assuré dans l'ensemble des publications de la Ville. Des moyens humains seront mis à la disposition de l'opposition dans la limite autorisée par la loi. Nous nous engageons à ne mettre aucune entrave à l'accès aux informations et documents publics.